



Les infos *Flash*

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Le Gouvernement vient de lancer le débat sur le projet autoroutier A31 bis qui consiste à aménager et à élargir l'autoroute A31 existante entre Toul et la frontière luxembourgeoise. Dans son principe, ce projet est pertinent. Par contre, il prévoit de financer les travaux par l'éventuelle création de péages sur les sections actuellement gratuites de l'autoroute A31.

Par ailleurs, entre Fey et Richemont, il ne prévoit rien et se borne à reporter tout trafic de transit sur le contournement Sud-Est de Metz.

Compte tenu de l'impact de ces aménagements sur le trafic de la bifurcation de Mey et plus généralement pour tous ceux qui travaillent au Luxembourg, j'ai proposé au conseil municipal de reprendre en grande partie et de soutenir l'analyse de notre sénateur Jean-Louis Masson qui connaît bien ce dossier.

Enfin, j'aimerais continuer le très bref bilan annuel que j'ai abordé dans le mot du maire précédent pour vous dire que l'année passée a également permis aux différents membres de l'équipe municipale de mieux se connaître et, pour certains, de trouver leurs marques personnelles !

C'est pourquoi j'ai considéré que je pouvais notamment préciser la délégation de mes deux adjoints, c'est ainsi que :

Sylvie ROUX, 1ère adjointe, a reçu délégation pour s'occuper :

- des finances communales,
- de la culture et du patrimoine,
- de l'organisation des manifestations communales
- du lien social

François LEROY, 2ème adjoint, a reçu délégation pour s'occuper :

- de la gestion et du suivi des travaux d'entretien et de maintenance, des travaux neufs et d'investissement, des relations avec les entreprises et concessionnaires,
- de la protection contre les inondations et de l'entretien des ruisseaux,
- des travaux de sécurité routière
- de l'entretien et de l'aménagement de l'espace public

Sachant que la délégation de fonctions qui permet au maire de confier à un adjoint l'exercice d'une de ses compétences, n'a pas pour effet de le priver de ses pouvoirs en la matière. Le maire ne peut donc être exonéré de la responsabilité qu'il tient de sa qualité de chef de l'administration communale.

Prochainement à Mey

Mey Loisirs organise :

Le 30 mai : Atelier floral fête des mères

Le 5 juin : Fête des voisins

Le 21 juin : Vide-grenier

Le conseil municipal en bref :

Le conseil municipal de Mey s'est réuni le 6 mai.

Il a décidé d'augmenter les droits de stationnement pour les taxis de 20 €, car ils n'avaient pas été augmentés depuis 2008. Le tarif passe donc de 80 € à 100 € par an.

Il a accepté de renouveler le contrat Horizon villages, pour les logiciels de la mairie, avec JVS Mairistem.

Monsieur le Maire a présenté une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison au 2 rue Knoepfler et le conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

Le conseil a ensuite donné son avis sur le projet A31bis. Il a affirmé très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

_ A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.

_ La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.

_ La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Certaines options techniques du projet « A31 bis » sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

_ Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

_ Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

_ Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.